

Gerhard ULRICH

Morges, le 07.02.18

*Dissident, ancien prisonnier politique
Fondateur + ancien président de l'initiative
des citoyens APPEL AU PEUPLE
Réseau SALVE EUROPA !
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges*



Michel TINGUELY,
dit « le Pistolero »

Monsieur
Emanuel HOCHSTRASSER
Juge pénal fédéral
Viale Stefano Franscini 7
CH-6500 Bellinzona

Plainte pénale contre Michel TINGUELY, dit «le Pistolero» La Condémine 3, 1638 Morlon FR, et ses complices au sein de l'appareil judiciaire vaudois, suisse et européen pour crimes en bande organisée, censure illégale etc.

Cher Monsieur HOCHSTRASSER,

Le contenu encourageant de votre courriel du 05.02.18 m'a fait beaucoup de plaisir: «Kämpfen Sie weiter!» (Continuez à vous battre !). Reconnaisant, je vous sou mets cette plainte avec la prière de la faire suivre à l'autorité compétente.

,

Compétences

*La compétence du Ministère public de la Confédération est notamment fondée sur l'art. 304 CPP. Toutefois, compte tenu des éléments développés sur le Site Internet www.worldcorruption.info/lauber.htm , la présente plainte ne pourra en aucun cas être traitée par le Procureur général de la Confédération **Michael LAUBER**.*

Les faits

Les agissements illicites en bande organisée sont décrits dans mon recours de ce même jour, adressé au Tribunal cantonal vaudois ([annexe 1](#)) et ma plainte du 27.01.18 à l'ONU ([annexe 5](#)). Les détails des crimes dénoncés sont corroborés

sous les liens suivants, soumis comme copies papiers pour satisfaire à votre appétit pour la paperasse:

www.worldcorruption.info/david_contre_goliath.htm

annexe 2

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_nicolet-f.pdf

annexe 3

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2016-10-11_cottier_censure-f.pdf

annexe 4

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-01-27_plainteOCHR-f.pdf

annexe 5

L'identification des complices résulte des analyses contenues dans ces moyens de preuves. Il s'agit dans l'ordre alphabétique des magistrats/directeurs délinquants suivants :

ABRECHT Bernard, juge vaudois cantonal et juge fédéral suppléant

AEMISEGGER Heinz, ancien juge fédéral

BATTISTOLO Blaise, juge cantonal

BORER Georges, juge assesseur vaudois

COLETTA Stéphane, procureur vaudois

COTTIER Eric, Procureur général vaudois

CRUCHET Nicolas, ancien procureur vaudois, promu procureur fédéral

DELLA VALLE Nicoletta, Directrice FedPol

DE MONTMOLLIN, ancien juge cantonal vaudois

DENYS Christian, ancien juge cantonal, promu juge fédéral

DESSAUX Françoise, juge cantonale vaudoise

KIPFER FASCIATI Daniel, Président du Tribunal pénal fédéral

KRIEGER Joël, juge cantonal

LAUBER Michael, Procureur de la Confédération

MERMOUD Eric, procureur vaudois

MÉTRAUX Béatrice, Conseillère d'Etat vaudoise

MEYLAN Jean-François, juge cantonal vaudois, (ancien Président)

MOOS Franz, Procureur général adjoint vaudois

NICOLET Yves, anciens procureur vaudois, promu procureur fédéral

PELLET Marc, juge cantonal vaudois

PIDOUX Jean-Yves, directeur de Citycable, Lausanne

REEB Bertrand, ancien juge fédéral

ROSSI Mario, dirigeant de Swisscom

ROULEAU Sandra, juge cantonale vaudoise

SAUTEREL Bernard, juge cantonal

SCHNEIDER Roland Max, ancien juge fédéral

SOMMARUGA Simonetta, Conseillère fédérale

WINZAP Pierre-Henri, juge cantonal vaudois

WIPRAECHTIGER Hans, ancien juge fédéral

VERMEIL Elisabeth, juge assesseur vaudois

VUČINIĆ Nebojša, juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme

VUILLEUMIER Jean-François, juge assesseur vaudois

Réserves civiles

Au cœur du complot maçonnique est la censure. Le fait que les guignols du Tribunal cantonal VD coopèrent pour implémenter la censure illicite de l'Internet est une preuve de plus de l'existence bien réelle de cette conjuration maçonnique contre les citoyens. Swisscom/bluewin, qui est le plus important fournisseur d'accès à l'Internet dans ce pays y joue un rôle très néfaste. La censure du Web est la base de l'omertà qui règne dans nos médias. La censure empêche l'opinion publique de saisir la portée des puissances occultes, et les victimes judiciaires de faire valoir leurs droits.

Moi-même, j'ai été incarcéré pendant 4 ans au nom de la répression illicite de la liberté d'expression. Mes réserves civiles se calculent donc comme suit :

CHF 2'000 par jour de prison x 365 jours x 4 ans = CHF 2'920'000 + environ ½ mio de CHF pour frais de « justice », accumulés en forme d'actes de défaut de bien.

Il ne serait pas équitable que le contribuable paye cette casse. C'est aux fauteurs qui abusent de leur pouvoir, entre autre ceux qui implémentent la censure qui devront répondre solidairement avec leur patrimoine à mes réserves civiles.

Veillez agréer, Monsieur HOCHSTRASSER, mes sentiments distingués

Gerhard ULRICH de Guntalingen

Bordereau de pièces

1. www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-02-07_recours_TcVD-f.pdf
2. www.worldcorruption.info/david_contre_goliath.htm
3. www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_nicolet-f.pdf
4. www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2016-10-11_cottier_censure-f.pdf
5. www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-01-27_plainteOCHR-f.pdf